

Association "Ensemble pour la sauvegarde des entreprises en difficulté"

# Patrons, vous n'êtes plus seuls

A l'initiative de l'ancien président du tribunal de commerce de Chambéry, Philippe Piot, l'association a pour objectif d'orienter les dirigeants dont l'entreprise connaît des difficultés.

Parce que le chef d'entreprise est trop souvent anéanti face à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, parce qu'il se retrouve trop souvent seul et démuné lorsque son entreprise tangue, parce qu'il s'y prend souvent trop tard, Philippe Piot, ancien président du tribunal de commerce, a décidé de créer l'association "Ensemble pour la sauvegarde des entreprises en difficulté". "Nous nous sommes aperçus que les chefs d'entreprise avaient peur de se présenter devant le tribunal de commerce, explique-t-il. Ils assimilent cela à une punition et un sentiment de honte les envahit." Or, nombre d'entreprises en difficulté auraient pu être sauvées si le dirigeant s'y était pris à temps. C'est le message que veulent faire passer Philippe Piot et son association, "totalement indépendante du tribunal de commerce", tient-il à

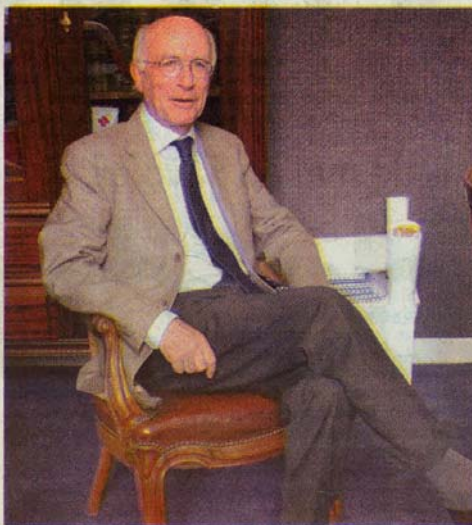
préciser.

À l'intérieur de l'association existe le comité d'entraide, qui a déjà conseillé une cinquantaine de chefs d'entreprise en difficulté depuis le début de son activité, en fin d'année dernière.

**Bientôt une "trousse de secours" sera distribuée à toutes les entreprises de Savoie**

Détail important, outre un comptable et un avocat, le comité d'entraide est composé de chefs d'entreprise qui, eux-mêmes, ont eu des difficultés un beau jour. "Quand on a connu ce genre de situation, on est mieux à même de comprendre", confie Philippe Piot.

Concrètement, le chef d'entreprise appelle le nu-



Philippe Piot, président de l'association.

méro du comité d'entraide\*. Sans lui demander son nom ("la confidentialité est garantie" confie Philippe Piot) un standardiste va lui fixer un rendez-vous dans un endroit neutre. Le but de l'entretien étant de fournir l'information la plus complète possible. "Notre rôle n'est pas de donner au chef d'entreprise des conseils sur les démarches à suivre, mais d'être une source de renseignements. Lorsqu'il ressort de l'entretien, il est libre de faire ce qu'il veut."

Mais le comité d'entraide pourrait également s'apparenter à une cellule psychologique. "Notre objectif est également de dédramatiser les situations difficiles que peut connaître une entreprise. Si on réagit à temps, ce n'est pas catastrophique. Nous donnons des informations pour que le chef d'entreprise puisse réagir dans le bon sens."

L'association compte parmi ses membres une trentaine de partenaires économiques. À terme, ils seront chargés de transmettre à tous les chefs d'entreprise de Savoie, et surtout aux créateurs d'entreprise, une "trousse de secours" à l'intérieur de laquelle figureront tous les renseignements utiles au cas où l'entreprise se retrouve en difficulté. Dans le courant de l'année, Philippe Piot espère également mettre en place ce qu'il appelle le "rebond", c'est-à-dire un certain nombre d'adresses utiles pour celui dont l'entreprise vient définitivement de couler, mais qui cherche à rebondir.

Messieurs les patrons, vous n'êtes plus seuls !

JULIEN GOURDON

\* Numéro du Comité Entraide: 0 800 800 130